



Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-troisième session

Point 5 de l'ordre du jour

Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Rapport du Forum social de 2012 (Genève, 1^{er}-3 octobre 2012)*

Présidente-Rapporteuse: M^{me} Alya Al-Thani (Qatar)

Résumé

Dans le présent rapport figure un résumé des débats qui ont eu lieu lors du Forum social de 2012, qui s'est tenu à Genève du 1^{er} au 3 octobre 2012 en application de la résolution 19/24 du Conseil des droits de l'homme.

On y trouvera également des recommandations pratiques issues du Forum, qui se rapportent au thème du développement et de la mondialisation axés sur l'être humain, notamment la gouvernance démocratique, la participation et les mouvements sociaux, le financement du développement, le partenariat mondial pour le développement, le développement durable et la solidarité.

* L'annexe II n'est distribuée que dans la langue originale.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
II. Ouverture du Forum social	4–8	3
III. Résumé des débats	9–63	5
A. Développement et mondialisation axés sur l'être humain	9–14	5
B. Développement participatif	15–20	6
C. Gouvernance démocratique	21–25	8
D. Mouvements sociaux	26–31	9
E. Mouvements sociaux et droits des femmes	32–36	10
F. Mobilisation cohérente de toutes les sources de financement pour le développement	37–41	12
G. Système financier international et création d'un climat favorable au développement au niveau mondial.....	42–46	13
H. Table ronde: Renforcement du partenariat mondial pour le développement	47–53	15
I. Promouvoir le développement durable à l'ère de la mondialisation.....	54–58	17
J. Approches novatrices du développement et de la mondialisation	59–63	19
IV. Conclusions et recommandations.....	64–78	20
A. Conclusions	65–68	20
B. Recommandations	69–78	21
Annexes		
I. Ordre du jour provisoire.....		23
II. List of participants		24

I. Introduction

1. Dans sa résolution 6/13, le Conseil des droits de l'homme a décidé de maintenir le Forum social en tant qu'espace unique de dialogue entre représentants des États membres et de la société civile, notamment les organisations locales et les organisations intergouvernementales, sur les questions liées à la promotion de l'exercice de tous les droits de l'homme par tous. En conséquence, le Forum social se réunit chaque année depuis 2008¹.

2. En application de la résolution 19/24 du Conseil des droits de l'homme, le Forum social de 2012 s'est tenu à Genève du 1^{er} au 3 octobre 2012. La Présidente du Conseil a nommé Alya Al-Thani, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire et Représentante permanente du Qatar auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Présidente-Rapporteuse du Forum social de 2012. Comme l'avait demandé le Conseil dans sa résolution 19/24, le Forum social de 2012 a mis l'accent sur le thème: «Développement et mondialisation axés sur l'être humain», et en particulier sur: a) le développement et la gouvernance mondiale axés sur l'être humain à une époque de défis multiples et de transformation sociale; b) la promotion de mesures et initiatives propices au développement participatif et à la gouvernance démocratique, y compris grâce au rôle et à la contribution de la société civile et des mouvements sociaux aux échelons communautaire, local et national; et c) le renforcement au niveau mondial d'un climat propice au développement, y compris par l'intermédiaire du système financier international, qui devrait contribuer à une croissance économique durable, partagée et équitable, à un développement durable et à l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, tout en permettant la mobilisation cohérente de toutes les sources de financement pour le développement.

3. Le programme de travail² pour le Forum social de 2012 a été établi sous la direction de la Présidente-Rapporteuse et grâce aux contributions reçues des États membres et autres parties prenantes concernées. Les débats ont été éclairés par le rapport d'information soumis au Forum social par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme (A/HRC/SF/2012/2) conformément au paragraphe 8 de la résolution 19/24. Dans le présent rapport figurent un résumé des débats ainsi que les conclusions et les recommandations qui en sont issues.

II. Ouverture du Forum social

4. Dans ses remarques liminaires, la Présidente-Rapporteuse a souligné qu'il importait d'adopter une approche prospective et pratique pour promouvoir un développement et une mondialisation axés sur l'être humain. Le développement axé sur l'être humain nécessitait de centrer le processus de développement sur les individus en tant que bénéficiaires et moteurs du développement. Cela était particulièrement décisif à l'ère de la mondialisation, où l'interdépendance croissante des États, des entreprises et des individus avait d'importantes incidences sur les droits de l'homme. La mondialisation élargissait notre horizon en matière de science et de technologie, créait de la richesse et de la prospérité, et facilitait la communication et les échanges d'informations, mais pouvait aussi menacer l'identité individuelle et la diversité culturelle, et favoriser les inégalités économiques

¹ Pour plus de précisions sur le Forum social, voir: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/SForum/Pages/SForumIndex.aspx>.

² Disponible à l'adresse électronique suivante: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/SForum/Pages/SForum2012.aspx>.

et sociales ainsi que l'instabilité financière. Dans ces conditions, une conception du développement et de la mondialisation axée sur l'être humain et fondée sur les droits de l'homme aiderait à réaliser le plein exercice de tous les droits de l'homme³.

5. Au nom du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Marcia V. J. Kran, Directrice de la Division de la recherche et du droit au développement, a prononcé une allocution de bienvenue. Elle a souligné que la gouvernance et le développement mondiaux devaient être guidés par les obligations internationales qui incombaient à chaque État dans le domaine des droits de l'homme. Par conséquent, le principal objectif du développement devait être de permettre à tout individu de vivre dans la dignité, à l'abri de la peur et du besoin. Une conception du développement et de la mondialisation axée sur l'être humain permettrait de réaliser les droits de l'homme et d'améliorer le bien-être de tous, notamment grâce à leur participation active, libre et utile au développement, à une répartition équitable des avantages qui en résultaient et à la promotion d'un climat national et international propice au développement.

6. Dans son allocution, la Présidente du Conseil des droits de l'homme, Laura Dupuy Lasserre (Uruguay), a fait observer que des progrès en matière de droits de l'homme devaient accompagner le développement économique. Dans un monde de plus en plus interdépendant, de nombreux problèmes contemporains dans le domaine des droits de l'homme, qui compromettaient les objectifs de justice sociale, de paix et de sécurité, dépassaient les frontières nationales et nécessitaient des solutions internationales globales. Il était révélateur que la vision du développement énoncée dans la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement ne traitait pas seulement d'aspirations économiques. Au contraire, la Déclaration imaginait un modèle de développement global, fondé sur l'exercice de tous les droits de l'homme, favorisé par la création d'un climat national et international propice et nourri par la mise en œuvre des principes de responsabilité, d'égalité, de non-discrimination, de participation, d'émancipation et de transparence.

7. Dans une allocution retransmise par vidéo, Tawakul Karman, lauréate du prix Nobel de la paix 2011, a décrit la force unificatrice des droits de l'homme universels pendant les révolutions du Printemps arabe. Elle a souligné que l'interconnexion croissante des États et des peuples, notamment par l'intermédiaire des médias sociaux, avait été le principal moteur de la transmission rapide des valeurs démocratiques et des principes des droits de l'homme qui avaient nourri le Printemps arabe. Elle a également souligné le lien entre ce dernier et l'inégalité de la répartition des bienfaits du développement. Les buts ultimes des révolutions arabes étaient d'éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et la corruption, d'assurer une bonne gouvernance et un développement durable, et de faire de la mondialisation un phénomène positif bénéficiant à tous. À cet égard, la chute des dictatures dans de nombreux pays ne faisait que marquer le début d'un processus révolutionnaire qui prendrait fin avec l'élimination du népotisme et de la corruption, et la réalisation des droits de l'homme.

8. Au cours du débat général, les représentants de l'Algérie, de Cuba, des Maldives et du Népal ainsi que de Nord-Sud XXI ont pris la parole. Ils ont noté que les multiples crises mondiales posaient des problèmes sans précédent pour l'exercice des droits de l'homme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Un programme de développement complet était nécessaire pour réaliser la transformation économique de ces pays, et le développement des pays les plus pauvres et les plus faibles était nécessaire pour réaliser un développement mondial durable. Il était

³ La version intégrale des déclarations et exposés communiqués au secrétariat peut être consultée sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à l'adresse électronique suivante: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/SForum/Pages/StatementsPresentationsSForum2012.aspx>.

essentiel de préserver la Terre pour les générations futures et de promouvoir le respect des droits de l'homme et des valeurs universelles pour réaliser un développement axé sur l'être humain, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Les pays développés et les pays en développement devaient s'unir pour promouvoir une approche du développement axée sur l'être humain et fondée sur les droits, permettant une véritable participation des personnes marginalisées et vulnérables, des entreprises, de la société civile et des gouvernements des petits pays. Un orateur a exhorté le Conseil des droits de l'homme à prendre sérieusement en considération les recommandations du Forum social, compte tenu de l'importance de son rôle pour permettre la participation de la société civile, et a recommandé au Forum de se pencher sur la nécessité de fonder le développement sur un ordre international démocratique et équitable.

III. Résumé des débats

A. Développement et mondialisation axés sur l'être humain

9. Johan Galtung, recteur de Transcend Peace University, a déclaré que nous vivions dans un monde multipolaire et en constante évolution, dans lequel certains pays étaient en essor et d'autres en déclin. Il a décrit dans son exposé six modèles de développement: occidental libéral, occidental marxiste, bouddhiste, islamique, japonais et chinois. Il a fait valoir que le développement devait être axé sur les communautés locales, car un développement local arracherait à la misère les personnes pauvres et marginalisées. Il a souligné la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources et la volonté politique pour parvenir au développement grâce à des processus démocratiques et au dialogue. Il a en outre préconisé un nouveau modèle de développement, plus souple et plus participatif, qui intégrerait les meilleurs éléments des six modèles qu'il avait présentés de manière conforme aux droits de l'homme, y compris le droit au développement. Selon Johan Galtung, ce nouveau modèle de développement était nécessaire pour créer une société plus équitable axée sur l'être humain.

10. Myrna Cunningham, membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones, a souligné qu'il importait d'envisager le développement et les droits de l'homme d'une manière globale qui prenne en compte la diversité culturelle, l'harmonie avec la nature et la pleine réalisation de tous les droits de l'homme. Selon elle, l'équilibre, la solidarité, la durabilité, le partage et l'autonomie étaient des principes généraux communs à la plupart des visions du monde autochtones, qui devaient être intégrés dans la planification du développement. Un moyen d'y parvenir était de recourir à des mécanismes systématiques de consultation et de participation des peuples autochtones respectueux du principe de consentement libre, préalable et éclairé. Elle a décrit la notion de *vivir bien* ou «vivre bien» comme un exemple de développement autochtone respectant la diversité culturelle, mettant l'accent sur l'éducation et promouvant la durabilité. Un développement axé sur l'être humain devait intégrer l'éducation interculturelle, les connaissances traditionnelles, le respect de l'identité et de la diversité culturelles, la solidarité entre les générations et les droits collectifs.

11. Delphine Djiraibe, avocate principale du Centre juridique d'intérêt public (Tchad), a décrit les problèmes que posait la mise en place d'initiatives et d'institutions qui répondaient aux besoins des pauvres. Elle a fait observer qu'au Tchad les pauvres n'avaient pas bénéficié des revenus pétroliers, et que cela ne changerait pas sans une gouvernance efficace, participative et responsable. Les revenus pétroliers tchadiens, dont le contrôle était une source de conflit interne, avaient favorisé la militarisation plutôt que le développement. Notant que la Banque mondiale participait au financement d'un oléoduc au Tchad, elle a recommandé que les institutions financières internationales suivent de plus près

les répercussions des projets de développement sur les droits de l'homme. En conclusion, elle a appelé de ses vœux l'instauration d'une gouvernance démocratique et de l'indépendance du système judiciaire ainsi que l'abolition des politiques discriminatoires, et a lancé un appel à la solidarité internationale pour aider le peuple tchadien dans sa lutte pour un développement pacifique et durable.

12. Martin Khor, Directeur exécutif de Centre Sud, a fait valoir que c'était le développement axé sur l'être humain qui devrait régir la mondialisation plutôt que l'inverse. Cela nécessiterait des efforts soutenus de réforme des économies nationales et de l'ordre économique international. Pour promouvoir un développement axé sur l'être humain, il faudrait notamment: remettre le secteur financier au service de l'économie réelle; réexaminer la libéralisation des mouvements financiers transfrontaliers; mettre en œuvre les recommandations adoptées par l'ONU au lendemain de la crise financière; veiller à donner une suite équilibrée au document final de Rio+20 en ce qui concernait les piliers économique, social et environnemental; réduire équitablement les émissions de carbone; élargir la portée du cadre de développement pour l'après-2015 de manière à y inclure l'aspect environnemental et à renforcer le pilier économique; et s'efforcer de créer des emplois et de répartir les revenus ainsi que de traiter les facteurs globaux influant sur le développement des pays. Martin Khor a fait valoir que les droits de l'homme devraient faire partie du programme de développement, sans pour autant exclure le développement économique. En fait, il convenait de traiter les questions de développement de manière globale afin de définir le juste équilibre entre croissance, emploi et dette souveraine, le rôle de l'État dans le développement, les besoins essentiels des populations et le rôle des communautés locales dans la planification du développement.

13. Au cours du dialogue qui a suivi, les représentants de la Chine et de la République bolivarienne du Venezuela ainsi que de la Defensoría del Pueblo de Venezuela, de Nord-Sud XXI, du Mouvement indien Tupaj Amaru et de la Ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme ont abordé les points suivants: le droit au développement, les mesures de lutte contre la pauvreté, la participation représentative à la prise de décisions, le néolibéralisme, les multiples crises mondiales et les programmes d'ajustement structurel. Il a été suggéré que les pays développés devaient assumer une plus grande responsabilité à l'égard des conséquences de leurs actes, abolir la dette des pays en développement et indemniser les anciens pays coloniaux.

14. En conclusion, les participants ont répondu à des questions et observations. Myrna Cunningham a évoqué les répercussions importantes des crises mondiales sur les droits de l'homme des peuples autochtones et décrit les indicateurs du «vivre bien» mis au point par l'Instance permanente sur les questions autochtones. Delphine Djiraibe a souligné que les revenus pétroliers de son pays avaient été détournés en raison de la corruption et de la militarisation croissante. Martin Khor a souligné qu'il importait de définir les obligations des États en matière de droits de l'homme en ce qui concernait les effets de leurs politiques sur d'autres États. Sur la question de la dette souveraine, il a plaidé en faveur de mesures favorisant les prêts et emprunts responsables et de la création d'un mécanisme d'arbitrage de la dette souveraine. Johan Galtung a souligné qu'il fallait tirer parti, pour le développement, des éléments positifs du capitalisme mais aussi éviter l'aggravation des inégalités et des pathologies sociales en gardant la planification du développement ouverte à divers modèles et à la totalité de l'expérience humaine.

B. Développement participatif

15. Virginia Dandan, Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, a décrit un projet de développement communautaire des droits de l'homme dans des communautés autochtones des Philippines et de Nouvelle-Zélande, parrainé

conjointement par les commissions des droits de l'homme philippine et néo-zélandaise. Relatant sa collaboration avec les communautés autochtones bajaues en tant que directrice du projet aux Philippines, elle a souligné qu'une conception de projet adaptée à la culture locale et la détermination du développement par les Bajaus eux-mêmes avaient permis de réaliser des progrès importants en matière de promotion d'un développement positif et de sensibilisation aux droits de l'homme. Elle a souligné que les spécialistes des droits de l'homme ne devaient pas se consacrer exclusivement à la prévention des violations des droits mais devaient aussi chercher à permettre aux individus et aux collectivités d'améliorer le plus possible leur propre bien-être. Les droits de l'homme devaient déterminer la façon dont les membres de la famille humaine souhaitaient vivre ensemble.

16. Maria Mercedes Rossi, représentante de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII (Association Communauté Pape Jean XXIII), a souligné que le développement était un processus global qui devait respecter et promouvoir tous les aspects du bien-être humain, y compris l'aspect spirituel; il ne pouvait donc pas se mesurer uniquement en termes de croissance économique. Pour promouvoir une croissance intégrée, il fallait que les individus, en particulier les plus vulnérables, soient les acteurs de leur propre développement. Maria Mercedes Rossi a présenté deux projets de développement participatif axé sur l'être humain menés par son organisation en Zambie (le Rainbow Project et le Chichetekelo Youth Project), dans lesquels la participation de la communauté était décisive pour réussir le développement. Selon elle, celui-ci impliquait de donner aux individus et aux communautés la possibilité de s'exprimer ainsi que les moyens de poursuivre leurs propres objectifs.

17. Robert Moulia, Président de Allô maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées, a fait valoir qu'il était important que les personnes âgées participent activement à la société. Il a évoqué le vieillissement de la population dans le monde entier et a décrit des exemples d'initiatives visant à promouvoir l'activité chez les personnes âgées. Rester actif physiquement et mentalement et participer à la société étaient les principaux facteurs favorisant le bien-être mental et physique et contribuant à prévenir les maladies liées au vieillissement. Astrid Stuckelberger, Présidente du Comité des ONG sur le vieillissement, a fait valoir que l'augmentation du nombre de personnes âgées requérait une attention immédiate et approfondie de la part de l'ONU. Le vieillissement de la population et les droits fondamentaux des personnes âgées devaient être des priorités mondiales, tant en eux-mêmes que pour remédier aux effets transgénérationnels de la pauvreté sur le développement. Elle a appelé de ses vœux une plus grande participation des personnes âgées aux initiatives de développement et la protection de leurs droits par l'adoption de mesures internationales sur le vieillissement, la nomination d'un rapporteur spécial sur le vieillissement et la rédaction d'un projet de convention sur les droits des personnes âgées.

18. Ramona Constantin, travailleuse sociale locale employée par la Big Life Company, a raconté son histoire de femme rom de Roumanie qui avait émigré au Royaume-Uni en quête de meilleures perspectives pour elle-même et son enfant. Elle a insisté sur les difficultés qu'elle avait rencontrées pour s'adapter à une nouvelle culture, apprendre une nouvelle langue et obtenir un logement et un emploi. Compte tenu de ces difficultés, les possibilités de formation et d'emploi qui lui avaient été offertes par l'association à but non lucratif Big Life Company avaient vraiment changé sa vie, et lui avaient permis de passer d'une situation désespérée à celle de travailleuse sociale locale qui aidait d'autres femmes roms dans le besoin. Elle a souligné combien il importait de démarginaliser les individus en leur offrant notamment des possibilités de s'instruire et de participer.

19. Au cours du dialogue qui a suivi, les représentants du Mouvement international ATD Quart Monde et de Nord-Sud XXI ont souligné que la participation était essentielle pour le développement, en se référant aux principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, qui définissaient des moyens concrets de garantir aux personnes vivant

dans l'extrême pauvreté la possibilité de participer au développement. Les orateurs se sont également interrogés sur la façon de parvenir à un équilibre entre les aspirations des personnes âgées à participer plus activement et la nécessité de garantir la participation des jeunes, en particulier eu égard aux perspectives économiques.

20. Dans sa conclusion, Robert Moulias a fait valoir qu'il n'était pas contradictoire de renforcer la participation des personnes âgées et celle des jeunes, parce que les personnes âgées pouvaient aider les jeunes en partageant leur expérience et en s'en occupant. Maria Mercedes Rossi a estimé que la participation de la communauté ne devait exclure personne, y compris les sans-voix, et a décrit les efforts déployés à cet égard par son association. Virginia Dandan a souligné la nécessité de respecter les cultures autochtones, tout en encourageant toutes les personnes autochtones, en particulier les femmes et les jeunes, à prendre la parole.

C. Gouvernance démocratique

21. Alfred de Zayas, Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, a souligné la nécessité, pour l'exécution de son mandat, d'une application objective et cohérente du droit international. Il convenait de considérer la Charte des Nations Unies comme une constitution mondiale établissant un ordre juridique international liant les États Membres. La démocratie au niveau international était un élément essentiel de cet ordre juridique international qui dépendait d'une participation authentique de tous les peuples et de tous les États à la gouvernance mondiale. En tant qu'éléments constitutifs de l'ordre juridique international, les États devaient se conformer aux principes de la gouvernance et de la représentativité démocratiques pour promouvoir un ordre international démocratique et équitable. L'Expert indépendant a souligné que l'éducation, la liberté d'opinion et le droit à l'information, entre autres, étaient des piliers essentiels de l'appui des États à un ordre international démocratique et équitable.

22. Obiora Okafor, membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, a fait valoir que la pauvreté était souvent due aux lacunes de la gouvernance démocratique locale, elles-mêmes liées aux divisions entre les décideurs et les acteurs locaux. Il a souligné que l'interprétation du droit au développement (art. 22 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples) faite par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans l'affaire des Endorois était susceptible de combler ces lacunes et de faciliter la réduction de la pauvreté. La décision de conférer le droit au développement à un groupe de niveau infra-étatique (le peuple endorois) avait créé un précédent permettant de repenser l'organisation et la gouvernance des États africains, en particulier en ce qui concernait le contrôle des ressources naturelles. La mise en œuvre de cette décision renforcerait le contrôle local sur les ressources et la participation à la prise de décisions, ce qui conduirait à améliorer le développement.

23. Koen De Feyter, professeur à l'Université d'Anvers, a fait part de ses travaux de recherche sur les plaintes de violations des droits de l'homme émanant de groupes sociaux marginalisés. Il avait étudié les origines et les incidences de telles plaintes dans certaines communautés ainsi que l'accroissement des connaissances de celles-ci en matière de droits de l'homme qui en avait découlé. Il avait constaté qu'il était fréquent que des ONG soient chargées de traduire les griefs d'une communauté dans le langage des droits de l'homme. La conception des droits de l'homme que se faisaient les plaignants pouvait toutefois être influencée par les traditions locales et ne correspondait pas forcément à celle ayant cours au niveau international. Toujours était-il que, en recourant à la terminologie commune des droits de l'homme, les démarches entreprises par ces groupes auprès de la communauté internationale avaient des conséquences importantes. La mesure dans laquelle les communautés locales s'appuyaient sur les droits de l'homme au niveau international était

souvent essentielle pour l'aboutissement de leurs revendications. Cela signifiait que les autorités locales et les institutions internationales jouaient un rôle important pour garantir le respect des droits de l'homme, et qu'il était crucial qu'elles coordonnent leurs efforts, en tenant dûment compte des différences culturelles.

24. Au cours du dialogue qui a suivi, les représentants de Nord-Sud XXI et de la Ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme ont débattu des insuffisances de la gouvernance démocratique à l'échelle internationale, notamment dans les institutions financières internationales et au Conseil de sécurité de l'ONU. Les participants ont souligné l'importance de l'accès à l'information, de la liberté de la presse, de la transparence, de l'intégrité et de la responsabilité pour la gouvernance démocratique.

25. Dans sa conclusion, Alfred de Zayas a convenu que la réforme institutionnelle de l'ONU et l'accès à l'information étaient essentiels pour promouvoir un ordre international plus démocratique et plus équitable. Obiora Okafor a dit craindre que la gouvernance non démocratique de la Banque mondiale puisse conduire à des politiques aggravant la pauvreté, et a préconisé une participation effective et équitable de la société civile et de tous les États à la prise de décisions. Koen De Feyter a fait valoir que les partisans d'une réforme démocratique des mécanismes internationaux devraient envisager une réforme du Conseil de sécurité et de la Banque mondiale axée sur les droits de l'homme et évaluer ses effets potentiels.

D. Mouvements sociaux

26. Gustave Massiah, membre du Conseil international du Forum social mondial, a parlé des mouvements sociaux comme d'une réaction corrective à des crises multiples. Selon lui, la crise financière mondiale était un symptôme de crises écologique, idéologique et réglementaire sous-jacentes. Occupy Wall Street, le Forum social mondial, le mouvement pour les droits des peuples autochtones et d'autres mouvements encore représentaient des réactions aux causes structurelles et systémiques des crises. La communauté internationale devait prêter attention aux mouvements sociaux, car ils pouvaient aider à trouver des solutions possibles aux crises mondiales.

27. Pascale Delille, chercheuse à l'Université Blaise Pascal, a défendu l'idée que les économies sociales et solidaires étaient organisées de manière à fournir des avantages sociaux à la population. Elles se différenciaient en cela des économies traditionnelles, dont les principales forces motrices étaient la concurrence, l'efficacité et le profit. Dans les économies traditionnelles, la réduction de la diversité économique risquait de conduire à un déséquilibre économique et de saper l'autosuffisance. Dans les économies sociales et solidaires, la participation et l'autosuffisance locales assuraient une meilleure résistance face aux crises. Il n'y avait pas d'actionnaires pour exiger toujours plus de croissance, et les consommateurs prenaient des décisions éclairées et socialement conscientes. La popularité croissante du commerce équitable, de l'écotourisme, du microcrédit, du recyclage et de la finance éthique était une réaction aux lacunes de l'économie traditionnelle. Pascale Delille a également décrit un projet bancaire local dans une favela de Fortaleza (Brésil), qui avait créé une nouvelle monnaie locale et entraîné un important développement communautaire offrant une solution de rechange à l'économie traditionnelle.

28. Alain Yvergniaux, Conseiller spécial pour les questions internationales au Cabinet du Président de la région Bretagne (France), a souligné le potentiel des modèles régionaux et locaux de développement économique pour remédier aux déficiences structurelles de l'économie mondiale. Il a décrit la coopération de la Bretagne à des projets de développement local au Burkina Faso et au Mali. Ces projets ont favorisé un renforcement de l'autosuffisance des agriculteurs locaux en leur fournissant l'assistance technique et organisationnelle nécessaire pour accéder aux marchés mondiaux du commerce équitable.

de coton, créer des coopératives et réduire leur dépendance à l'égard des aliments importés. Pour l'intervenant, il était important de donner aux personnes les moyens de poursuivre leur propre développement économique en les aidant lors de la phase de démarrage. Ce type d'assistance, alimenté par les économies sociales et solidaires régionales et locales, pouvait transformer les communautés, même en l'absence d'un consensus international. Le Conseiller spécial a plaidé pour la création de réseaux réunissant les individus et les compétences en vue de réaliser un développement positif.

29. Eun-chang Jun et Hye-won Jeon, militants étudiants de la République de Corée, ont présenté le mouvement des droits de la jeunesse dans leur pays, ses activités, sa structure organisationnelle, les principaux problèmes qu'il rencontrait et certaines de ses réalisations, notamment l'adoption d'une ordonnance sur les droits des étudiants.

30. Au cours du dialogue qui a suivi, l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale et des représentants d'Ariel Foundation International, de l'International Network for the Prevention of Elder Abuse (Réseau international pour la prévention de la maltraitance contre les personnes âgées), de la Webster University et de la Ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme ont débattu de plusieurs questions, notamment comment garantir la participation de tous les acteurs, en particulier les États, au développement économique, le rôle de l'État dans l'économie sociale et solidaire, et la solidarité avec les mouvements sociaux en butte à la répression.

31. Dans sa conclusion, Gustave Massiah a convenu que les États devaient jouer un rôle actif dans le développement, mais a noté qu'il arrivait souvent que les mouvements sociaux indépendants transcendent les frontières étatiques et catalysent des changements politiques. Alain Yvergniaux a estimé qu'une approche régionale du développement mettait en jeu la gouvernance à plusieurs niveaux et nécessitait une collaboration active plutôt qu'une rivalité entre l'État et les administrations locales. Pascale Delille a estimé que les législations nationales et locales pouvaient et devaient coexister et se renforcer mutuellement.

E. Mouvements sociaux et droits des femmes

32. Shreen Abdul Saroor, fondatrice de Mannar Women's Development Federation (Fédération des femmes de Mannar pour le développement) à Sri Lanka, a traité des droits des femmes, des politiques de développement et de la consolidation de la paix après la guerre. Elle a expliqué que la guerre civile à Sri Lanka avait eu des effets dévastateurs sur les structures familiales, de nombreuses familles ayant perdu des proches, en majorité des hommes. De nombreuses femmes célibataires et veuves étaient désormais le principal soutien de leur famille. Les conséquences pour les femmes avaient été particulièrement graves dans les régions déchirées par la guerre du nord et de l'est de l'île. Les femmes de ces régions n'avaient pas suffisamment accès aux ressources naturelles et aux équipements et services de base nécessaires à leur subsistance. Elles se heurtaient habituellement à la violence familiale, au déni d'accès effectif aux ressources foncières et de leur contrôle, et à l'impossibilité d'accéder aux services essentiels, des problèmes que venaient souvent aggraver la discrimination et les pratiques coutumières. Depuis la fin de la guerre, la situation économique du pays et les conditions de sécurité s'étaient améliorées, mais il demeurait urgent de garantir aux femmes l'égalité des droits et l'émancipation économique. La Mannar Women's Development Federation s'était appuyée sur la force et la résilience de ses membres en les organisant collectivement pour asseoir leurs droits à la terre, mettre les ressources en commun en vue de la reconstruction et militer pour des mesures de développement d'après conflit s'attaquant à la discrimination et à l'inégalité dans la société.

33. Manal Al-Sharif, militante des droits des femmes et blogueuse saoudienne, a débattu de l'utilisation des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication pour promouvoir les droits des femmes. Elle a fait observer que les médias sociaux étaient un outil puissant de changement en Arabie saoudite, en particulier en ce qui concernait l'émancipation des femmes, et qu'ils avaient joué un rôle essentiel dans le Printemps arabe. Au cours de sa campagne visant à faire lever l'interdiction de conduire faite aux femmes en Arabie saoudite, elle avait utilisé Youtube et Twitter pour mettre en ligne des photos d'elle-même au volant, attirer l'attention des médias internationaux et mobiliser les soutiens. Le mouvement saoudien des droits des femmes continuait à utiliser les médias sociaux pour œuvrer en faveur de la dignité et de la pleine citoyenneté des femmes.

34. Priti Darooka, Directrice générale du Programme on Women's Economic, Social and Cultural Rights (Programme relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des femmes) en Inde, a fait valoir que la société devait dépasser la légende qui présente les femmes comme des victimes et les reconnaître comme des acteurs économiques, des travailleuses et des productrices faisant vivre leur famille et leurs communautés, souvent en fournissant des produits et biens de première nécessité tels que la nourriture, l'eau, le combustible, les soins de santé et la sécurité sociale. Elle a affirmé que la société sous-estimait le travail non rémunéré effectué par les femmes, en dépit de son importance, et a préconisé la reconnaissance d'un droit aux moyens de subsistance fondé sur la dignité humaine, dont la portée serait plus générale que le droit au travail, le droit de propriété et le droit à des moyens de production générateurs de revenus. Elle a fait valoir qu'il convenait d'étudier plus avant la valeur de la dignité en tant que concept opératoire, car cette notion pourrait conduire à une meilleure reconnaissance de la valeur sociale et économique du travail des femmes.

35. Au cours du dialogue qui a suivi sont intervenus Myrna Cunningham, de l'Instance permanente sur les questions autochtones, l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, et des représentants de l'Arabie saoudite et de Sri Lanka ainsi que de l'Association des citoyens du monde, du Mouvement populaire pour la santé, de la Webster University et de la Ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme. Les intervenants ont abordé les questions suivantes: l'inégalité d'accès des femmes aux médias sociaux, leur exploitation dans les zones rurales, le rôle des moyens de subsistance pour l'élimination de la pauvreté parmi les femmes autochtones vivant en milieu rural, la nécessité de lutter contre la violence à l'égard des femmes et contre ses causes structurelles et institutionnelles, l'importance de la participation pour garantir aux femmes leurs droits individuels et collectifs, le rôle de la société civile dans la promotion des droits des femmes, les initiatives prises par Sri Lanka en vue de protéger les droits des femmes et des enfants et d'intégrer le souci de l'égalité entre les sexes dans les programmes d'aide, et les mesures gouvernementales prises pour améliorer l'exercice de leurs droits par les femmes en Arabie saoudite, y compris l'accès aux médias sociaux.

36. Dans ses remarques finales, Manal Al-Sharif a souligné l'importance de la sensibilisation aux droits, de l'éducation et de l'émancipation économique pour la réalisation des droits des femmes en Arabie saoudite et dans le monde. Shreen Abdul Saroor a noté que l'aide apportée aux femmes par Sri Lanka prenait souvent la forme de réparations financières inadéquates qui ne restauraient pas la dignité humaine et ne tenaient pas compte des inégalités préexistantes. Priti Darooka a souligné qu'il était important d'apprendre de différentes cultures et a préconisé l'instauration d'un équilibre entre droits collectifs et individuels grâce à des activités participatives.

F. Mobilisation cohérente de toutes les sources de financement pour le développement

37. Gemma Adaba, membre du Conseil consultatif de Social Justice in Global Development (Justice sociale dans le développement mondial) et représentante du People's Movement for Human Rights Learning (Mouvement populaire pour l'apprentissage des droits de l'homme), a traité de l'aide publique au développement, de l'efficacité de l'aide et de la coopération Sud-Sud. Elle a décrit l'évolution de l'aide au développement, depuis la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 jusqu'au Programme d'action d'Accra de 2008 et enfin au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement de 2011, qui avaient formulé une vision de plus en plus globale des partenariats pour le développement comprenant la coopération Sud-Sud et la société civile. En juillet 2012, pour donner suite à Busan, plusieurs partenaires du développement avaient convenu d'un cadre de gouvernance et de contrôle visant à maximiser l'efficacité de la coopération pour le développement. Le Partenariat de Busan invitait les pays bénéficiaires à diriger les initiatives de développement, rationaliser les conditionnalités, améliorer le contrôle parlementaire, émanciper les femmes et mettre en place des mécanismes d'approvisionnement locaux transparents. Selon Gemma Adaba, il convenait de juger l'efficacité du développement en termes de conformité avec les principes fondamentaux du développement axé sur l'être humain et fondé sur les droits, une opinion de plus en plus répandue dans la communauté internationale.

38. Jean Saldanha, spécialiste des stratégies et de la sensibilisation concernant les ressources pour le développement à Coopération internationale pour le développement et la solidarité, a préconisé de recourir à des taxes sur les transactions financières afin de dégager les ressources nécessaires pour satisfaire les obligations relatives aux droits de l'homme. Elle a plaidé en faveur d'une politique fiscale plus progressiste et plus redistributive aux niveaux national et mondial afin de créer un climat favorable au développement. La taxe à la valeur ajoutée et les impôts sur le travail étaient les sources les plus courantes de recettes publiques, tandis que le secteur financier était relativement sous-imposé. Elle a décrit les taxes sur les transactions financières comme un remède possible à cette injustice, en notant que de nombreux pays recouraient déjà à diverses variantes de ces taxes sans que cela entraîne de conséquences négatives importantes. Ces nouvelles taxes pouvaient générer des recettes considérables, rétablir une certaine égalité et une certaine progressivité dans les systèmes fiscaux et aider les gouvernements à s'acquitter de l'obligation qui leur incombait d'engager le maximum de ressources disponibles pour respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme. Pour que cela fonctionne, les fonds provenant des taxes sur les transactions financières devaient être affectés à la réalisation des droits de l'homme, y compris le droit au développement, et alloués suivant un processus participatif. Jean Saldanha a conclu en recommandant l'intégration d'une taxe sur les transactions financières dans le programme de développement pour l'après-2015.

39. François Mercier, spécialiste du financement du développement et Directeur du programme concernant la République démocratique du Congo à Action de Carême (Suisse), a décrit les répercussions négatives des flux financiers illicites sur le développement, y compris les produits de la corruption, du vol, du trafic, de la falsification des prix commerciaux et de l'évasion fiscale. La majorité des flux financiers illicites quittant les pays en développement relevaient de l'évasion fiscale et de la falsification des prix plutôt que de la corruption, du vol ou d'autres causes. À titre d'exemple, il a présenté une étude sur Glencore, selon laquelle les activités de cette société qui se livrait à l'exploitation minière en République démocratique du Congo avaient provoqué de graves dégâts environnementaux et de terribles conflits sociaux, et une grande partie des bénéfices de Glencore avait été transférée dans des paradis fiscaux, ce qui avait entraîné des pertes de revenus pour la République démocratique du Congo. François Mercier a fait valoir que

la fraude fiscale entravait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et a recommandé que soient promues des initiatives telles que l'Initiative de transparence des industries extractives et d'autres mesures visant à améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité. Enfin, il a appelé au renforcement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

40. Au cours du dialogue qui a suivi, des représentants de Social Justice in Global Development, de l'Association des citoyens du monde, du Mouvement populaire pour la santé, de Nord-Sud XXI et d'Espace Afrique International ont évoqué le renforcement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, l'incidence des lois relatives à la propriété intellectuelle sur la coopération Sud-Sud, le financement du développement par les taxes sur les transactions financières et le rôle des diasporas, des travailleurs migrants et des envois de fonds dans l'apport de ressources pour le développement.

41. Dans ses remarques finales, François Mercier a convenu que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale devrait être renforcé, mais a noté qu'il s'agissait d'une question politique qui relevait des États membres. Gemma Adaba a évoqué la nécessité de continuer à renforcer le rôle de la coopération Sud-Sud pour fournir un accès à des médicaments génériques bon marché et a également souligné l'importance d'améliorer la coopération fiscale. Jean Saldanha a réitéré son plaidoyer en faveur d'une taxe sur les transactions financières pour générer des ressources pour le programme de développement de l'après-2015 et a proposé que, dans un premier temps, le Conseil des droits de l'homme lance une étude sur la question.

G. Système financier international et création d'un climat favorable au développement au niveau mondial

42. Isabel Ortiz, Directrice adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a résumé deux publications récentes auxquelles elle avait collaboré, respectivement intitulées *A Recovery for All: Rethinking Socio-Economic Policies for Children and Poor Households* (Une relance pour tous – Repenser les politiques socioéconomiques pour les enfants et les ménages pauvres) et «Be outraged: there are alternatives» (Indignez-vous – D'autres solutions existent). Les répercussions sociales de la crise économique et financière y étaient analysées et des stratégies de relance socialement responsables y étaient proposées. Dans son exposé, Isabel Ortiz a souligné l'inégalité abyssale entre les quintiles le plus riche et le plus pauvre de la population mondiale, la montée du chômage et les restrictions des dépenses publiques. Elle a fait valoir que les politiques macroéconomiques actuelles valorisant la flexibilité du travail, qui traduisaient les exigences des institutions financières internationales, menaçaient les moyens de subsistance des populations. Par exemple, la mise en œuvre de mesures d'austérité à la suite des crises réduisait les protections sociales au moment où elles étaient le plus nécessaires, ce qui exacerbait les inégalités. Les gouvernements devaient envisager d'autres solutions, notamment la réaffectation des dépenses, l'accroissement des recettes fiscales, l'organisation de campagnes en vue d'obtenir de l'aide et des transferts, le recours aux réserves budgétaires et aux réserves en devises, l'emprunt, la restructuration de leur dette et la réforme du secteur financier de façon qu'il réponde aux besoins de l'économie réelle. Elle a souligné qu'il existait d'autres solutions que l'austérité actuelle pour répondre aux crises financières, des solutions viables et fondées sur les droits qui permettraient de remédier à l'inégalité, promouvoir une relance équitable et maintenir et améliorer la protection sociale.

43. Collins Magalasi, Directeur général du Réseau africain pour la dette et le développement, a affirmé que le niveau excessif de la dette souveraine était un problème commun aux pays développés et aux pays en développement. La crise de la zone euro avait

mis en lumière les conséquences sociales et politiques du niveau excessif de la dette souveraine et l'accroissement de la vulnérabilité de tous les États face aux crises de la dette à la suite de la crise financière. Les pratiques actuelles de prêt étaient faussées en faveur des créanciers, avaient permis des prêts irresponsables, ne tenaient pas suffisamment compte des incidences sur les droits de l'homme et sur le développement et avaient contribué à une forte augmentation des différends portant sur la dette souveraine, y compris entre pays en développement. Ces problèmes illustraient la nécessité d'un mécanisme international capable de traiter efficacement et de manière globale des problèmes relatifs à la dette souveraine. Collins Magalasi a recommandé la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage de la dette souveraine qui soit indépendant, équitable et transparent, ainsi que l'adoption, en matière d'emprunt et de prêt, de principes responsables conformes à ceux recommandés par le Réseau africain pour la dette et le développement, le Réseau européen sur la dette et le développement ou la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

44. Manuel Montes, Conseiller principal des finances et du développement à Centre Sud, a fait valoir que les règles financières actuelles étaient défavorables au développement économique des pays pauvres. La dépendance à l'égard de flux financiers privés volatils limitait la marge de manœuvre des États en développement, car les intérêts commerciaux solidement établis, que favorisaient les règles financières en vigueur, faisaient obstacle aux changements de stratégie. Le système mondial encourageait la concurrence entre les nations en matière de commerce et d'investissement privé, ce qui n'offrait pourtant au développement qu'une base instable et, à elle seule, insuffisante. La concurrence mondiale faisait que les gouvernements des pays en développement avaient beaucoup de mal à mobiliser des ressources intérieures pour assurer leur propre développement. Manuel Montes a recommandé des réformes financières visant à réduire la concurrence excessive entre sociétés privées et gouvernements, ainsi qu'une réforme des organisations internationales telles que le Fonds monétaire international, en vue de mieux protéger les pays en développement. La communauté internationale devait surmonter les crises politiques et morales et réformer en profondeur la réglementation financière.

45. Au cours du dialogue qui a suivi, des représentants de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, de Social Justice in Global Development, de Nord-Sud XXI et de la Webster University ont notamment débattu de la création d'un mécanisme de coordination entre les rapporteurs spéciaux et experts indépendants concernés et le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme pour étudier les questions relatives à la mondialisation, à la gouvernance mondiale, à la solidarité internationale et au développement durable; de la nomination d'un rapporteur spécial sur la mondialisation et la gouvernance mondiale; des moyens de faire en sorte que les droits de l'homme soient pris en compte lors des réunions du Groupe des 20; de la création de mécanismes internationaux visant à améliorer la collecte des impôts; et de la corruption en tant que cause de problèmes d'endettement.

46. Dans ses remarques finales, Collins Magalasi a réitéré son appel à la mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine, en proposant qu'il soit conçu et hébergé par l'ONU et ses organes et mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Isabel Ortiz a souligné la nécessité de stimuler la volonté politique en faveur de nouvelles politiques macroéconomiques. Manuel Montes a préconisé la création de mécanismes internationaux neutres visant à promouvoir la solidarité, la bonne gouvernance et la transparence dans le système financier international. Résumant le débat, Jean Saldanha a recommandé de placer les droits de l'homme au centre du modèle de développement mondial et de réagir à la crise financière en restructurant le système bancaire, en promouvant une fiscalité équitable et efficace, et en améliorant la gouvernance financière mondiale.

H. Table ronde: Renforcement du partenariat mondial pour le développement

47. Cécile Molinier, Directrice du Bureau de représentation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Genève, a souligné que le partenariat mondial pour le développement devait être fondé sur un dialogue sans exclusive entre toutes les parties prenantes. À cette fin, il était essentiel de réaliser les droits de l'homme, de réduire les inégalités et d'écouter les individus et la société civile. Au PNUD, la majorité des ressources pour le développement étaient allouées aux pays et, par conséquent, le PNUD encourageait la décentralisation des choix et des responsabilités. Cécile Molinier a souligné la nécessité de réfléchir sur la gouvernance mondiale et d'améliorer en permanence le travail de programmation de l'ONU, car beaucoup restait encore à faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif n° 8. Elle a par exemple noté la baisse des niveaux de l'aide publique au développement et a appelé de ses vœux la réalisation des engagements pris en matière de développement. Elle a également souligné la nécessité d'améliorer la qualité de l'aide. À cet égard, des facteurs internes tels que la force de la société civile, les processus démocratiques, la primauté du droit et le respect des droits étaient importants. Enfin, elle a invité le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD à continuer de collaborer au programme de développement pour l'après-2015 et à déterminer les moyens de renforcer la responsabilité, la cohérence des politiques et la gouvernance dans les initiatives de développement.

48. Ali Jazairy, chef de la Section de l'innovation et du transfert de technologie de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a souligné la contribution de l'innovation et de la propriété intellectuelle au partenariat mondial pour le développement. Les technologies modernes de l'information amélioraient la vitesse, la qualité, la cohérence et la référençabilité, réduisaient les coûts, faisaient de la propriété intellectuelle un moyen de promouvoir un partenariat mondial et permettaient des partenariats de plus en plus innovants entre de grandes équipes de recherche et développement de sociétés privées, d'États ou d'universités constituées en réseau. L'élargissement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication avait favorisé la diffusion rapide des connaissances et un changement de modèle en matière d'innovation: à présent, les contributions provenaient de plus en plus fréquemment de nouvelles régions. Il était légitime de penser que la notion de partenariat intellectuel remplacerait progressivement la notion de propriété intellectuelle et d'innovation, ce qui contribuerait à intégrer les personnes dans les initiatives de développement. L'OMPI avait recommandé la création de réseaux de collaboration et de programmes d'innovation en vue de connecter des acteurs et ressources multiples pour trouver des solutions mutuellement bénéfiques aux problèmes communs.

49. Stephen Pursey, Directeur du Département de l'intégration des politiques et statistiques et Conseiller principal du Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), a établi un lien entre le renforcement du partenariat mondial pour le développement et une approche du développement fondée sur les droits. Pour la plupart des gens, un travail décent était le moyen de mener une vie décente, car leur sentiment d'identité et leur estime de soi, leur sécurité économique et alimentaire ainsi que la réalisation de leurs capacités pouvaient dépendre entièrement de leur emploi. Il en découlait que l'élargissement de l'accès aux emplois décents pouvait être une des manières d'envisager le partenariat mondial pour le développement. À cet égard, la Déclaration de 2008 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur la justice sociale pour une mondialisation équitable était une référence fondamentale. La structure tripartite de l'OIT permettait d'aborder les conditions de travail et la justice sociale par la voie de la négociation. Stephen Pursey a également souligné l'importance d'un socle de protection sociale et de la Déclaration

de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui engageait les États membres à respecter et promouvoir la liberté d'association et le droit à la négociation collective, à éliminer le travail forcé et le travail des enfants, et à éliminer la discrimination en matière d'emploi. Il a conclu en préconisant qu'une attention plus grande soit accordée au droit au travail et aux droits de l'homme au travail dans le cadre du partenariat mondial pour le développement.

50. Hans-Peter Werner, Conseiller à la Division du développement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a déclaré que l'OMC avait contribué au développement en promouvant des accords commerciaux fiables et non discriminatoires, en réduisant les barrières commerciales et en assurant l'égalité d'accès aux marchés. De nombreux pays en développement étaient membres de l'OMC, qui avait pris des mesures pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, faciliter l'accès à des médicaments abordables et promouvoir les transferts de technologie. L'OMC, dans le cadre de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, était un membre actif du partenariat mondial et collaborait avec de nombreux organismes en vue de définir une approche globale du développement. Hans-Peter Werner a déclaré que ce travail avait été utile, mais que la définition et la promotion d'un partenariat mondial efficace fondé sur des positions et des objectifs communs incombait en dernier ressort aux États membres.

51. Sarah Cook, Directrice de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, a évoqué l'importance de la recherche pour relever les défis liés au développement social à l'ère de la mondialisation. Elle a souligné l'importance d'adopter une approche globale du développement social et de l'amélioration du bien-être, notamment en ce qui concernait les institutions sociales. L'intégration des aspects économiques et sociaux, l'adoption de conceptions axées sur l'être humain complémentaires aux droits économiques fondamentaux, et l'observation du fonctionnement des structures institutionnelles et de leur construction sociale étaient fondamentales pour renforcer le partenariat mondial pour le développement. Les syndicats et les mouvements sociaux avaient joué un rôle historique essentiel dans la reconnaissance des droits de l'homme, mais le rôle de forces de développement que ces institutions continuaient de jouer avait été négligé. Selon Sarah Cook, la libéralisation avait au contraire donné un pouvoir important à des institutions indifférentes à la justice sociale et aux droits de l'homme. Elle a préconisé de restaurer les institutions sociales, de créer des indicateurs sociaux et d'accorder la priorité aux politiques de l'emploi.

52. Au cours du dialogue qui a suivi, l'Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale, la Directrice adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Xigen Wang (professeur et vice-doyen de la faculté de droit de l'Université de Wuhan, en Chine) et des représentants de Nord-Sud XXI, de l'Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, de Social Justice in Global Development, de la Ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme et d'Espace Afrique International ont débattu, entre autres, de la prolifération d'accords bilatéraux relatifs au commerce et à l'investissement qui contournaient les obligations internationales, de la nécessité de solutions de rechange au modèle commercial de l'OMC, de l'importance du développement fondé sur les droits et des améliorations qui pourraient être apportées en vue de la réalisation de l'objectif du Millénaire n° 8 et du partenariat mondial pour le développement (par exemple l'élaboration de nouveaux indicateurs destinés à mesurer le degré de réalisation de l'objectif n° 8). L'objectif n° 8 a fait l'objet de critiques parce qu'il n'envisageait pas les partenariats sur une base égalitaire et se concentrait étroitement sur des considérations d'aide au développement plutôt que sur l'objectif final de la réalisation des droits de l'homme. On a suggéré que la coopération pour le développement devait être fondée sur un partenariat égal et que le partenariat mondial pour le développement devait être reformulé sous la forme d'un objectif de «solidarité internationale». Enfin, on a recommandé que les spécialistes

de divers domaines, notamment les économistes et les juristes, collaborent pour prendre en considération les répercussions sociales et les incidences en matière de droits de l'homme des décisions économiques.

53. Dans ses remarques finales, Hans-Peter Werner a évoqué les flexibilités prévues par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce comme un moyen d'assurer l'accès aux médicaments essentiels. Il a également précisé que l'OMC n'exerçait aucun contrôle sur les accords bilatéraux, dont la responsabilité première incombait aux États. Cependant, le mécanisme d'examen des politiques commerciales permettait aux États membres de mettre en cause les actes ou l'inaction de tel ou tel État en matière de droits de l'homme. Cécile Molinier a souligné la portée limitée des indicateurs mesurant actuellement les progrès de l'objectif n° 8, qui concernaient le commerce, la dette, l'accès aux médicaments et les transferts de technologie, et a recommandé que le programme de développement pour l'après-2015 promeuve les droits de l'homme, l'égalité et la durabilité. Elle a fait observer que des progrès importants avaient été accomplis en matière d'intégration des droits de l'homme dans les pays, où l'ONU avait continué d'améliorer la collaboration interinstitutions et de promouvoir la maîtrise nationale. Ali Jazairy a souligné le rôle joué par l'OMPI pour faciliter les transferts de technologie grâce à divers réseaux de recherche, et a indiqué que l'organisation avait mis en place un programme visant à réduire les frais liés aux brevets pour les pays les moins avancés, et que de nombreux droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la technologie concernant les changements climatiques étaient arrivés à expiration. L'OMPI avait également travaillé à un mécanisme visant à protéger la médecine traditionnelle et à une définition du transfert de technologie qui intégrerait le transfert du savoir-faire technique. Stephen Pursey a souligné l'importance du socle de protection sociale, en particulier en ce qui concernait la moitié de la main-d'œuvre mondiale qui travaillait dans le secteur informel. Selon lui, garantir les quatre composantes essentielles du socle de protection sociale (une pension de vieillesse et d'invalidité; l'accès aux soins de santé de base; l'appui à la nutrition, à l'éducation et à la santé des enfants; et l'aide aux chômeurs) ne coûterait que de 2 % à 4 % du produit intérieur brut et aurait des retombées économiques et sociales de grande ampleur. Sarah Cook a préconisé une nouvelle approche du développement fondée sur la solidarité.

I. Promouvoir le développement durable à l'ère de la mondialisation

54. Angelica Navarro, Représentante permanente de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a déclaré que les crises mondiales découlaient de la pensée capitaliste et matérialiste, et a préconisé un changement radical des approches du développement. Elle a appelé l'attention sur la notion du *vivir bien* («vivre bien»), qui devait se substituer au modèle capitaliste du «vivre mieux», fondé sur l'intérêt personnel et sur l'exploitation de la Terre Mère sans égard au prix à payer pour autrui, et qui ne bénéficiait pas à la majorité de la population. «Vivre bien» signifiait vivre en harmonie avec les cycles de la Terre Mère, les cycles historiques et toutes les formes de vie, ce qui supposait écoute et partage. Cette conception globale de la vie, qui faisait partie de toutes les langues et cultures autochtones, comprenait des principes tels que le travail collectif, la réciprocité, la solidarité, le respect, la dignité, la justice sociale et l'harmonie. La Représentante permanente a fait valoir qu'en intégrant cette conception traditionnelle du développement dans ses politiques officielles et en embrassant le pluralisme juridique, l'État plurinational de Bolivie avait obtenu de grands succès en matière de développement, qu'elle a illustrés en présentant des données statistiques mettant en évidence la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la croissance économique et l'amélioration de l'éducation dans son pays.

55. Stephen Hale, Directeur adjoint des campagnes et de la sensibilisation d'Oxfam International, a décrit le contexte difficile dans lequel étaient menées les initiatives de développement au niveau mondial, notamment les incidences négatives de la crise économique et l'inégalité de la répartition du pouvoir, ainsi que les faiblesses du système multilatéral, qui rendaient difficile la recherche de solutions mondiales aux problèmes mondiaux. Il a souligné la nécessité de promouvoir la cohérence et de construire des alliances en vue du changement. L'humanité consommait déjà plus que le monde ne pourrait produire de manière durable. Par conséquent, pour faire du développement durable une réalité, il fallait changer de modèle. Stephen Hale a présenté le cadre de durabilité employé par Oxfam, que délimitaient neuf problèmes planétaires tels que l'épuisement de la biodiversité et les changements climatiques. Il fallait définir une façon de vivre qui tienne compte de ces problèmes et préciser les liens entre ces derniers et les problèmes sociaux. Oxfam s'efforçait de promouvoir un développement économique durable sans laissés pour compte, fondé sur onze priorités, à savoir la nourriture, l'eau, le revenu, l'éducation, la résilience, la voix, l'emploi, l'énergie, l'équité sociale, l'égalité entre les sexes et la santé, compte tenu des grands problèmes de notre planète. Ce cadre, qui visait à rendre cohérents objectifs de durabilité et objectifs de développement, définissait un espace politique pour la réalisation d'un développement durable fondé sur les droits.

56. Dashdolgor Dolgorsuren, Chef des relations internationales du Département de la santé de la province de Bulgan (Mongolie), a décrit le mode de vie traditionnel des peuples nomades de Mongolie comme un modèle d'harmonie entre les êtres humains, la nature et les animaux domestiques. Cependant, plusieurs changements internes et externes, notamment la toute récente transition d'une économie centralisée à une économie de marché et à la mondialisation, avaient eu des répercussions positives mais aussi négatives sur le mode de vie nomade. L'exploitation minière, par exemple, avait entraîné la destruction de pâturages ainsi qu'une pollution qui touchait aussi bien les humains que les animaux, et posait de graves problèmes de santé publique. Il était difficile de garantir l'accès aux services de santé aux nomades et aux bergers, qui relevaient de l'économie informelle et se voyaient donc exclus des programmes de soins de santé de l'assurance maladie. Dans ces circonstances, la promotion d'un développement durable fondé sur les droits nécessitait une stratégie pluridimensionnelle intégrant les préoccupations des peuples nomades relatives à leurs droits fondamentaux, permettant leur participation active, libre et éclairée au développement et répartissant équitablement les bienfaits tirés du développement.

57. Au cours du dialogue qui a suivi, des représentants du Mouvement international ATD Quart Monde, de l'Association des citoyens du monde et du Mouvement populaire pour la santé ont débattu de la nécessité d'une participation active de tous au développement, du lien entre la santé et l'environnement, et de la prise en considération des droits de l'homme dans le programme de développement pour l'après-2015. Il a été proposé que le Forum social de 2013 traite de la notion de moyens d'existence durables.

58. Dans sa conclusion, Angelica Navarro a indiqué que les investisseurs étrangers cherchant à exploiter les ressources naturelles de la Bolivie avaient dû le faire en tant que partenaires du développement et en conformité avec les lois du pays. Elle a préconisé une promotion cohérente et systématique des droits de l'homme. Dashdolgor Dolgorsuren s'est étendue sur la facilitation de la participation des éleveurs nomades, l'importance qu'elle revêtait et les difficultés qu'elle rencontrait. Stephen Hale a évoqué l'importance de la sensibilisation pour faire entendre la voix des plus pauvres.

J. Approches novatrices du développement et de la mondialisation

59. Yoandra Muro Valle, Rectrice adjointe de l'École latino-américaine de médecine de La Havane, a décrit les initiatives cubaines de coopération internationale au développement dans le domaine de la santé, retraçant l'histoire de la coopération médicale internationale cubaine depuis son début jusqu'à l'époque actuelle, et décrivant de nombreuses activités, projets et réalisations en matière de coopération sanitaire. Depuis plus de cinquante ans, dans un esprit de solidarité internationale, et dans le cadre de ses programmes de coopération sanitaire, le système national de santé publique cubain avait envoyé dans de nombreux pays en développement qui en avaient besoin des professionnels de la santé et des médicaments ainsi que des équipements et savoir-faire médicaux, et fourni des soins aux populations. Cuba avait également aidé à former de nombreux professionnels de la santé étrangers. Yoandra Muro Valle a souligné que cet exemple de coopération Sud-Sud fondé sur le modèle de la solidarité plutôt que de la compétition était le type d'aide au développement qui était aujourd'hui nécessaire.

60. Jorge M. Dias Ferreira, représentant de l'organisation non gouvernementale New Humanity, a décrit sa vision d'un modèle de développement fondé sur la solidarité et l'intégrité. Le profit, l'efficacité et la productivité ne devaient pas être les objectifs prioritaires du développement, car ils faisaient des individus de simples moyens de production et n'amélioraient pas toujours leur bien-être. En mettant ces valeurs au-dessus des autres, le néolibéralisme avait conduit à de multiples crises, y compris une crise psychologique, auxquelles il fallait s'attaquer de manière globale et interdisciplinaire. Jorge M. Dias Ferreira a affirmé que l'objectif fondamental des États, en tant que communautés politiques, était de permettre aux sociétés et aux peuples qui les composaient de maîtriser leur destin. Afin de réaliser cet objectif, il a appelé de ses vœux un nouveau modèle de développement qui favoriserait la solidarité et le développement intégral et empêcherait que se produisent de graves violations des droits de l'homme. À cet égard, il a appelé à privilégier les êtres humains plutôt que les biens matériels, et l'éthique et les droits de l'homme plutôt que l'économie.

61. Xigen Wang, professeur et vice-doyen de la faculté de droit de l'Université de Wuhan, en Chine, a parlé des problèmes qui se posaient et des perspectives qui s'offraient pour mettre en œuvre le droit au développement au lendemain de la crise financière mondiale. Il a évoqué plusieurs obstacles à la réalisation du droit au développement, notamment la volatilité des taux de change, la baisse des investissements étrangers et des échanges internationaux, le surendettement, l'aggravation de la pauvreté et du chômage, la diminution de la croissance économique et l'accroissement des inégalités sociales. Afin de surmonter ces obstacles, il fallait selon lui considérer le droit au développement comme un développement axé sur l'être humain et la justice sociale, et élaborer une stratégie globale pour sa mise en œuvre, y compris dans le secteur financier. Il a en outre plaidé pour que l'on mette davantage l'accent sur les liens entre le droit au développement et les autres droits de l'homme. Enfin, il a préconisé l'élaboration et l'adoption d'une convention sur le droit au développement dans le cadre d'un système complet d'obligations relatives au développement qui inclurait des obligations endogènes (l'éthique et les institutions) aussi bien qu'instrumentales (les contrats et la convention).

62. Au cours du dialogue qui a suivi, Myrna Cunningham ainsi que des représentants de la Chine et des organisations non gouvernementales Hope International, Nord-Sud XXI, Association des citoyens du monde, Mouvement populaire pour la santé et South Asian Feminist Alliance (Alliance féministe de l'Asie du Sud) ont pris la parole. Ils ont notamment débattu des questions suivantes: l'accaparement des terres, les droits des agriculteurs, le principe des responsabilités communes mais différenciées des États, la mise en œuvre du droit au développement différenciée selon les pays, les stratégies novatrices de promotion des connaissances traditionnelles autochtones, la coopération Sud-Sud,

la répartition équitable des avantages tirés du commerce, la démocratisation des institutions internationales, la solidarité internationale, l'importance de l'éducation et de l'égalité des chances pour la santé et le développement, et la reconnaissance des femmes en tant qu'agents économiques et détentrices de droits individuels. Il a également été proposé que le Conseil des droits de l'homme envisage de créer un mécanisme qui serait chargé d'examiner les recommandations concrètes du Forum social.

63. Dans sa conclusion, Yoandra Muro Valle a souligné que la morale devait passer avant l'économie. Lors de l'élaboration des budgets, il importait de tenir compte des répercussions morales des dépenses et des avantages que celles-ci apportaient à la société. L'objectif global devrait être d'offrir une meilleure qualité de vie. Jorge M. Dias Ferreira a souligné la dimension humaniste du droit au développement ainsi que l'interdépendance et la nature interdisciplinaire des problèmes qui se posaient actuellement. Il a souligné que la dimension spirituelle du développement n'avait pas fait l'objet d'une attention suffisante. Xigen Wang a décrit les effets de la crise financière sur la Chine et a formulé des recommandations sur la façon de surmonter les répercussions de la crise grâce à un développement axé sur l'être humain.

IV. Conclusions et recommandations

64. En conclusion du Forum social, Martin Khor a résumé les débats, puis la Présidente-Rapporteuse a formulé des recommandations. Ce résumé et ces recommandations sont rapportés ci-dessous.

A. Conclusions

65. À l'ère de la mondialisation, la société doit élaborer un nouveau modèle de développement axé sur l'être humain et fondé sur les principes des droits de l'homme, de l'égalité, de la solidarité et de la durabilité. Un développement axé sur l'être humain doit embrasser la totalité de la condition humaine et promouvoir, outre la croissance économique, le bien-être mental, physique et spirituel de la personne. Des repères sur cette voie sont offerts par les notions abordées au cours du présent Forum social, dont la discussion et l'élaboration se poursuivent, notamment le développement durable, le développement intégré et humaniste, le développement participatif, le *vivir bien* et le financement du développement. Un développement axé sur l'être humain nécessite à la fois un contrôle local sur les priorités du développement et un climat mondial favorable. Une participation adéquate de tous à tous les niveaux de gouvernance ainsi que l'accès à l'information, à l'éducation, au crédit, à l'emploi et à des réseaux d'appui adéquats sont essentiels pour la diffusion des idées, la responsabilisation des personnes et des mouvements et le succès d'un développement axé sur l'être humain.

66. Un développement axé sur l'être humain nécessite que soit reconnue la valeur fondamentale de la dignité, des moyens de subsistance et du travail pour le bien-être de l'être humain. Des mesures devraient être prises pour garantir que chacun ait accès aux ressources de base nécessaires à l'amélioration constante de son bien-être. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes potentiellement marginalisés ou sous-représentés, comme les femmes, les enfants, les minorités, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées. Ils devraient participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie à tous les niveaux, et des mesures concrètes devraient être prises pour empêcher les inégalités et la discrimination structurelles d'entraver leur développement.

67. En vertu du principe fondamental de solidarité, qui s'applique aussi bien aux personnes qu'aux États, on obtient de meilleurs résultats en travaillant en équipe que seul. La crise financière et économique de 2008 a mis en évidence notre interdépendance et compromis l'exercice de nos droits fondamentaux. Il n'a jamais été plus important que nous nous appuyions sur notre humanité commune pour chercher à réaliser une vision partagée d'un avenir dans lequel l'exercice de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, sera une réalité pour tous, sans discrimination. Les mouvements sociaux en faveur des droits des femmes, de la solidarité entre les générations, du commerce équitable, de la réforme de la réglementation financière, de la justice sociale et des droits de l'homme incarnent la solidarité dans un développement axé sur l'être humain et jouent dans notre société un rôle essentiel qui devrait être reconnu et, le cas échéant, honoré comme une forme précieuse d'expression et de participation. Le huitième objectif du Millénaire pour le développement, qui préconise un partenariat mondial pour le développement, fait également appel à la notion de solidarité, mais les participants ont convenu qu'il devait être renforcé afin de promouvoir, entre autres, une aide au développement efficace et contrôlée localement; le partage de l'information et des technologies; l'innovation; et la bonne gouvernance.

68. Le non-respect des objectifs de développement est inacceptable, car il découle d'une répartition inéquitable des ressources plutôt que du manque de ressources, problème qui dépend aussi de l'insuffisance de la représentation des pays en développement, de la société civile et des groupes marginalisés dans les institutions financières internationales, et de lacunes similaires dans la gouvernance aux niveaux national et local. Par conséquent, il est essentiel d'assurer une bonne gouvernance et une mobilisation cohérente de toutes les sources de financement du développement. Les participants ont souligné le potentiel des nouvelles sources de financement du développement, y compris la coopération Sud-Sud et la taxation des transactions financières, et ont recommandé la mise en place de mesures visant à promouvoir la coopération fiscale internationale, à lutter contre la fraude fiscale et la corruption et à prévenir les mouvements de fonds illicites. Le droit au développement offre un modèle de développement permettant de faire face aux problèmes posés par un monde global et multipolaire confronté à des crises multiples, et un cadre permettant de combler les lacunes et de remédier aux déficiences de la gouvernance tant nationale que mondiale en matière de responsabilité, de transparence et de réglementation.

B. Recommandations

69. Les États, les organisations internationales et autres acteurs du développement doivent agir pour promouvoir un développement axé sur l'être humain visant à améliorer le bien-être des individus en fondant le développement sur les droits de l'homme, y compris le droit au développement.

70. Les États et toutes les autres parties prenantes doivent agir de concert pour un développement soutenu, partagé et équitable, d'une bonne gouvernance et de la participation à la prise de décisions à tous les niveaux, d'un climat national et international propice au développement et d'un cadre macroéconomique favorable. Cela doit passer par une réforme des institutions internationales, en particulier dans le domaine économique, pour favoriser une représentation démocratique des États en développement, de la société civile et des groupes marginalisés.

71. Les politiques économiques et sociales doivent reconnaître les femmes comme des détentrices de droits individuels et non comme de simples membres des familles, des ménages ou des groupes. Par ailleurs, leur situation matrimoniale ne devrait pas

avoir d'incidence sur leurs droits. Les femmes devraient participer à la prise des décisions qui influent sur leur vie à tout niveau, y compris en ce qui concerne les initiatives de développement et de consolidation de la paix après un conflit. Une participation active des jeunes et des personnes âgées devrait également être favorisée afin de promouvoir la solidarité par une participation active de tous les membres de la société.

72. Les politiques de développement doivent s'attaquer à la discrimination et aux inégalités systémiques et structurelles, et des mesures doivent être prises pour faire participer les groupes et personnes marginalisés ou sous-représentés à la prise des décisions qui les concernent.

73. Des mesures efficaces devraient être prises pour atténuer les dommages causés par la crise mondiale et prévenir sa répétition, notamment en renforçant le filet de sécurité sociale, en restructurant le système bancaire et en améliorant la gouvernance financière mondiale.

74. Afin de promouvoir une mobilisation cohérente de toutes les ressources pour le développement, les États devraient mettre en place un mécanisme d'arbitrage international chargé de résoudre le problème de l'endettement excessif, et transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe intergouvernemental habilité à prendre des décisions et à adopter des résolutions concrètes; ils devraient également coopérer en vue de restituer les flux financiers illicites à leurs États d'origine et promouvoir des systèmes fiscaux équitables et efficaces, notamment en adoptant des taxes sur les transactions financières destinées à financer les priorités en matière de développement.

75. Les États devraient promouvoir un véritable développement participatif, notamment en améliorant l'accès au microcrédit, à l'information, à l'éducation, à l'emploi décent et à la justice, et en encourageant les mouvements sociaux et le développement local. Le Forum social doit continuer à consacrer une attention particulière aux droits des groupes potentiellement marginalisés ou sous-représentés tels que les femmes, les enfants et les jeunes, les minorités, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées, notamment en envisageant la question des moyens de subsistance durables.

76. Il conviendrait d'étudier d'autres mécanismes pour promouvoir l'intégration du droit au développement, notamment un projet de directives opérationnelles relatives à la mise en œuvre de la Déclaration sur le droit au développement; un mécanisme chargé de relier le droit au développement, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les législations économiques et commerciales; et un forum universitaire de haut niveau sur le droit au développement.

77. Le Forum social doit contribuer au programme de développement pour l'après-2015 et à la mise en place d'objectifs de développement durable. Il conviendrait d'étudier les répercussions de la crise économique et financière sur la capacité des États de respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme.

78. Les États devraient promouvoir un renforcement de la participation des États, des groupes et des organisations de la société civile sous-représentés dans les institutions internationales, notamment financières. Par exemple, le Conseil des droits de l'homme devrait établir un mécanisme pour assurer le suivi des recommandations du Forum social afin de renforcer la voix des organisations de la société civile et de ceux qu'elles représentent dans la gestion des affaires internationales.

Annexes

Annexe I

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Mise en œuvre de la résolution 19/24 du Conseil des droits de l'homme intitulée «Forum social» sur le thème «Développement et mondialisation axés sur l'être humain», et en particulier:
 - a) Le développement et la gouvernance mondiale axés sur l'être humain à une époque de défis multiples et de transformation sociale;
 - b) La promotion de mesures et décisions propices au développement participatif et à la gouvernance démocratique, notamment grâce au rôle et à la contribution de la société civile et des mouvements sociaux aux échelons communautaire, local et national;
 - c) Le renforcement au niveau mondial d'un climat favorable au développement, y compris par l'intermédiaire du système financier international, qui devrait contribuer à une croissance économique durable, partagée et équitable, à un développement durable et à l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, tout en créant les conditions propices à une mobilisation cohérente de toutes les sources de financement pour le développement.
3. Clôture de la session.

Annexe II

[Anglais/espagnol/français seulement]

List of participants

States Members of the Human Rights Council

Austria, Bangladesh, Chile, China, Cuba, Czech Republic, Hungary, India, Indonesia, Italy, Malaysia, Maldives, Mauritania, Mexico, Qatar, Romania, Russian Federation, Saudi Arabia, Spain, Switzerland, Thailand, Uruguay.

States Members of the United Nations represented by observers

Afghanistan, Algeria, Argentina, Bahrain, Bolivia (Plurinational State of), Brazil, Cambodia, Colombia, Cyprus, Democratic Republic of Congo, France, Germany, Haiti, Japan, the Lao People's Democratic Republic, Mongolia, Morocco, Nepal, Nicaragua, Oman, Pakistan, Paraguay, Republic of Korea, South Africa, Sri Lanka, Tunisia, Turkey, United Arab Emirates, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Venezuela (Bolivarian Republic of), Viet Nam.

Non-Member States represented by observers

The Holy See.

Intergovernmental organizations

Council of Europe, South Centre.

United Nations

United Nations Conference on Trade and Development, United Nations Development Programme, United Nations Research Institute for Social Development.

Specialized agencies and related organizations

International Labour Organization, World Intellectual Property Organization, World Trade Organization.

Non-governmental organizations

African Forum and Network on Debt and Development; Ariel Foundation International; Association of World Citizens; Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII; African Commission of Health and Human Rights Promoters; Bahá'í International Community; Conseil international des femmes; Coopération internationale pour le développement et la solidarité; Culture of Afro-Indigenous Solidarity; Espace Afrique International; Fastenopfer (the Swiss Catholic Lenten Fund); Fédération des agences internationales pour

le développement; Génération, recherche, action et formation pour l'environnement; Geneva International Network on Ageing; Hawaii Institute for Human Rights; Indian Movement "Tupaj Amaru"; Indigenous Peoples' Centre for Documentation, Research and Information; International Association for Religious Freedom; International Federation of University Women; International Movement ATD Fourth World; International Network for the Prevention of Elder Abuse; International Services for Human Rights; Liberation; Ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme; Mannar Women's Development Federation (Sri Lanka); New Humanity; Nord-Sud XXI; ONG Hope International; International Organization of la Francophonie; Oxfam International; People's Health Movement; Programme on Women's Economic, Social and Cultural Rights (India); Research and Development Centre Nepal; Social Justice in Global Development; Soka Gakkai International; South Asian Feminist Alliance; Südwind; Tchad Agir Pour l'Environnement; The Hunger Project.

National human rights institutions

Defensoría del Pueblo de Venezuela.

Academic institutions

Collège Sainte Croix de Fribourg, University of Zurich Competence Center for Human Rights, Webster University (Geneva).

Independent experts and activists

Manal Alsharif, activist and blogger; Ramona Constantin, community worker; Myrna Cunningham, member of the Permanent Forum on Indigenous Issues; Virginia Dandan, Independent Expert on human rights and international solidarity; Pascale Delille, researcher at the Université Blaise Pascal (France); Koen De Feyter, professor at the University of Antwerp (Belgium); Alfred de Zayas, Independent Expert on the promotion of a democratic and equitable international order; Delphine Djiraibe, Principal Advocate at the Public Interest Law Centre (Chad); Dashdolgorsuren, Head of Foreign Relations at the Health Agency in Bulgan Province (Mongolia); Johan Galtung, Rector of Transcend Peace University; Hyewon Jeon, student activist in the Republic of Korea; Eunchang Jun, student activist in the Republic of Korea; Gustavo Massiah, member of the International Council of the World Social Forum; Robert Moulias, President of Allô maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées; Yoandra Muro Valle, Vice-Rector of the Latin American School of Medicine (Cuba); Obiora Okafor, member of the Human Rights Council Advisory Committee; Isabel Ortiz, Associate Director of the United Nations Children's Fund; Xigen Wang, Professor and Vice-Dean of the Wuhan University Law School (China); Alain Yvergniaux, Special Adviser for International Affairs to the Office of the President of the Brittany Region (France).